

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 121

présenté par

M. Bazin, M. Dive, M. Forissier, M. Hetzel, M. Kamardine, M. Cinieri, Mme Alexandra Martin,
M. Dubois, M. Neuder, M. Ray, M. Brigand, M. Seitlinger, M. Portier, M. Bony, M. Viry et
M. Vermorel-Marques

ARTICLE 2

À l'alinéa 18, substituer à la date :

« 1^{er} novembre 2023 »

la date :

« 1^{er} décembre 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à préciser la temporalité de mise en œuvre de cet article, pour favoriser l'acceptabilité sociale de cette réforme.